

Interreg



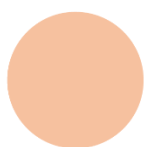
Cofinancé par
l'Union Européenne
Medegefinancierd door
de Europese Unie

France - Wallonie - Vlaanderen



FICHE INDICATEUR

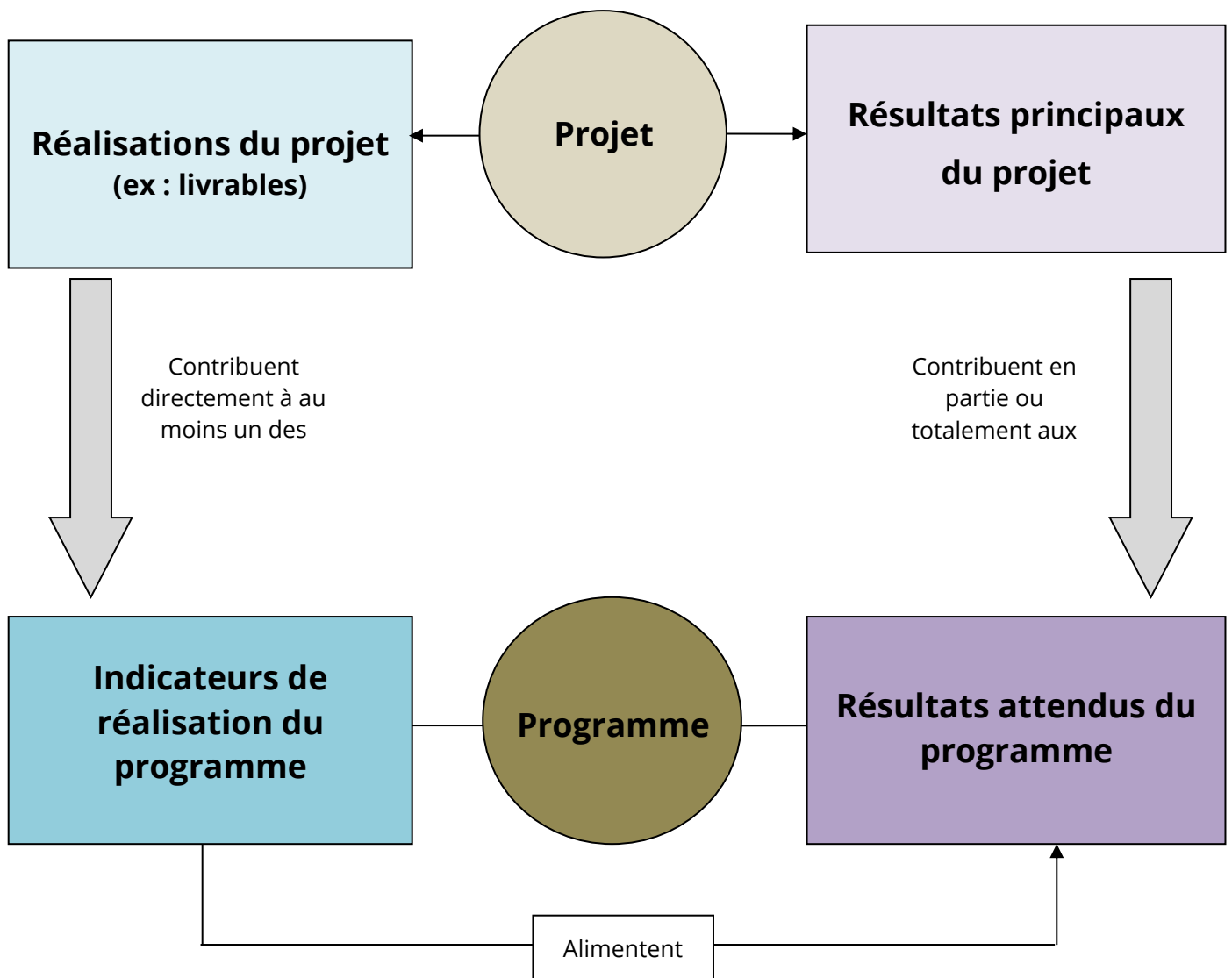
Objectif spécifique 1.3



1. LOGIQUE D'INTERVENTION

La Commission européenne met l'accent sur la logique d'intervention des programmes et sur l'importance de la sélection des indicateurs de résultat et de réalisation afin de mesurer et assurer le suivi des changements prévus sur le territoire de coopération. La logique d'intervention des programmes telle que décrite par la Commission est présentée dans le schéma suivant :

Dans le cadre de l'objectif spécifique sélectionné par le projet :





Afin d'être en phase avec les exigences réglementaires, la logique d'intervention se traduit dans le programme France-Wallonie-Vlaanderen par un renforcement des liens entre les réalisations des **projets** et les indicateurs de réalisation et de résultat du **programme**.

Le tableau ci-dessous décrit la logique d'intervention du programme et le lien entre indicateurs projet et indicateurs programme pour cet objectif programme.

Indicateurs et réalisations du projet		Indicateurs de réalisation du programme		Indicateur de résultat du programme
<p>Réalisations principales attendues du projet : elles doivent être exprimées de façon quantifiable dans les modules de travail</p>	<p>Les indicateurs de réalisation du projet : contribuent à au moins un indicateur de réalisation du programme</p>	<p>Nombre d'organisations qui coopèrent par-delà les frontières</p> <p>Nombre d'actions pilotes développées et mises en œuvre conjointement dans le contexte des projets</p> <p>Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier</p> <p>Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions</p> <p>Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</p>	<p>Le projet doit viser à contribuer à l' indicateur de résultat du programme par l' intermédiaire des réalisations du projet</p>	<p>Nombre d'organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet</p> <p>Nombre de solutions adoptées ou développées par des organisations</p> <p>Nombre d'actions de formation communes menées à terme</p>



		Nombre de participations à des actions de formation communes		
--	--	---	--	--



INDICATEUR DE RÉSULTAT

1. Rappel de l'objectif spécifique

OS 1.3. : Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, notamment par le biais des investissements productifs.

2. Indicateur de résultat

Afin de mesurer la pérennité des collaborations développées dans le cadre du Programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen, les indicateurs de résultat proposés sont les suivants :

- **le nombre d'organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet ;**
- **le nombre de solutions adoptées ou développées par des organisations ;**
- **le nombre d'actions de formation communes menées à terme.**

Les détails techniques et pratiques concernant ces indicateurs sont repris dans les fiches synthétiques ci-dessous.



<u>Titre indicateur</u>	Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet
<u>Type d'indicateur</u>	Résultat
<u>N° de l'indicateur</u>	RCR 84
<u>Etendue</u>	L'indicateur recense les organisations qui coopèrent au-delà des frontières après l'achèvement des projets soutenus. Les organisations sont des entités légales impliquées dans la mise en œuvre du projet, comptabilisées dans l'indicateur de réalisation « Nombre d'organisations qui coopèrent par-delà les frontières ». Le concept de coopération doit être interprété comme une déclaration selon laquelle les entités ont un accord formel pour continuer la coopération, après la fin du projet soutenu. Les accords de coopération peuvent être établis pendant la mise en œuvre du projet ou dans un délai d'un an après la fin de celui-ci. La coopération soutenue dans ces accords ne doit pas nécessairement couvrir le même sujet que celui abordé dans le cadre du projet terminé.
<u>Unité de mesure</u>	Organisations
<u>Collecte de données</u>	Rapports d'activités des projets et enquêtes réalisées par le Programme.
<u>Preuves</u>	Lettres d'engagement, conventions, protocoles d'accord, accords de coopération, ...
<u>Moment de collecte</u>	Tout au long de la mise en œuvre du projet et jusqu'à un an après sa clôture.
<u>Valeur cible du programme</u>	36



<u>Titre indicateur</u>	Solutions adoptées ou développées par des organisations
<u>Type d'indicateur</u>	Résultat
<u>N° de l'indicateur</u>	RCR 104
<u>Etendue</u>	L'indicateur compte le nombre de solutions, autres que les solutions juridiques ou administratives, qui sont développées par les projets soutenus et qui sont adoptées ou étendues pendant la mise en œuvre du projet ou dans l'année qui suit son achèvement. L'organisation qui adopte les solutions développées par le projet peut être ou non un participant au projet. L'adoption / la transposition à plus grande échelle doit être documentée par les organisations adoptantes.
<u>Unité de mesure</u>	Solutions
<u>Collecte de données</u>	Rapports d'activités des projets et enquêtes réalisées par le Programme.
<u>Preuves</u>	Plans d'actions, documents stratégiques, déclarations sur l'honneur, documents de promotion, ...
<u>Moment de collecte</u>	Tout au long de la mise en œuvre du projet et jusqu'à un an après sa clôture.
<u>Valeur cible du programme</u>	16



<u>Titre indicateur</u>	Actions de formation communes menées à terme
<u>Type d'indicateur</u>	Résultat
<u>N° de l'indicateur</u>	RCR 81
<u>Etendue</u>	L'indicateur recense le nombre de participants suivant des programmes de formation conjoints organisés par des projets soutenus. L'indicateur comptabilise strictement le nombre de participants qui terminent la formation conjointe organisée.
<u>Unité de mesure</u>	Participants
<u>Collecte de données</u>	Rapports d'activités des projets. Les opérateurs veilleront à renseigner l'origine géographique des participants (France, Wallonie ou Flandre) et s'assureront que, dans le cas où une personne participe à plus d'un programme de formation organisé par le même projet, celle-ci ne sera comptabilisée qu'une seule fois.
<u>Preuves</u>	L'achèvement du programme de formation conjoint sera documenté par un certificat / titre / diplôme ainsi qu'une liste complète des participants. Les listes d'émargement seront conservées par les opérateurs.
<u>Moment de collecte</u>	Tout au long de la mise en œuvre du projet. La participation est comptabilisée au moment de la clôture du programme conjoint de formation.
<u>Valeur cible du programme</u>	525



INDICATEURS DE RÉALISATION

Les indicateurs de réalisation du programme sont en lien direct avec les réalisations du projet et permettent d'établir un lien avec les résultats visés par programme. **Chaque projet doit donc contribuer à au moins un indicateur de réalisation de l'objectif spécifique sélectionné.** Pour l'OS 1.3, ils sont au nombre de 6 :

- **nombre d'organisations qui coopèrent par-delà les frontières ;**
- **nombre d'actions pilotes développées et mises en œuvre conjointement dans le contexte des projets ;**
- **nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier ;**
- **nombre d'entreprises bénéficiant de subventions ;**
- **nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien ;**
- **nombre de participations à des actions de formation communes.**

Les fiches techniques sont détaillées ci-dessous.



<u>Titre indicateur</u>	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières
<u>Type d'indicateur</u>	Réalisation
<u>N° de l'indicateur</u>	RCO 87
<u>Etendue</u>	L'indicateur dénombre les organisations qui coopèrent formellement dans le cadre des projets soutenus. Les organisations comptabilisées dans cet indicateur sont les entités juridiques y compris les partenaires du projet et les organisations associées, telles que mentionnées dans la convention de financement de la candidature.
<u>Unité de mesure</u>	Organisations
<u>Collecte de données</u>	Rapports d'activités des projets.
<u>Preuves</u>	Liste des opérateurs partenaires ou associés aux projets. Le Programme veillera à éviter les doublons.
<u>Moment de collecte</u>	La comptabilisation intervient au moment de l'entrée effective de l'opérateur (partenaire ou associé) dans le partenariat du projet.
<u>Valeur cible du programme</u>	147




<u>Titre indicateur</u>	Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans le contexte de projets
<u>Type d'indicateur</u>	Réalisation
<u>N° de l'indicateur</u>	RCO 84
<u>Etendue</u>	L'indicateur dénombre les actions pilotes développées conjointement et mises en œuvre par les projets soutenus. La portée d'une action pilote développée conjointement peut être de tester des procédures, de nouveaux instruments, des outils, de l'expérimentation ou le transfert de pratiques. Afin d'être comptabilisée par cet indicateur, l'action pilote doit non seulement être développée mais aussi mise en œuvre dans le cadre du projet. De plus, la mise en œuvre de l'action pilote doit être finalisée à la fin du projet. Une action pilote développée conjointement nécessite l'implication d'organisations issues de part et d'autre de la frontière pour sa mise en œuvre.
<u>Unité de mesure</u>	Cas de test / Actions pilotes
<u>Collecte de données</u>	Rapports d'activités des projets.
<u>Preuves</u>	Rapports d'activités mettant en lumière l'action-pilote, la méthodologie transfrontalière utilisée ainsi que la démonstration concrète de sa mise en œuvre.
<u>Moment de collecte</u>	Tout au long de la mise en œuvre du projet.
<u>Valeur cible du programme</u>	45



<u>Titre indicateur</u>	Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier
<u>Type d'indicateur</u>	Réalisation
<u>N° de l'indicateur</u>	RCO 04
<u>Etendue</u>	L'indicateur compte le nombre d'entreprises recevant un soutien non financier. Les entreprises sont comptabilisées dans l'indicateur si elles reçoivent un soutien non financier de manière structurée comme, par exemple, une PME recevant les services d'un incubateur. Le soutien fourni doit être documenté. Les interactions ponctuelles (ex : appels téléphoniques pour des demandes d'information) ne sont pas incluses. Les exemples de soutien non financier comprennent des services tels que (liste non exclusive) : les services de conseil (assistance-conseil et formation pour l'échange de connaissances et d'expériences, etc.) ou les services de soutien (mise à disposition de bureaux, de sites web, de banques de données, de bibliothèques, d'études de marché, de manuels, de documents de travail et de modèles, etc.). Une entreprise bénéficiant de plusieurs soutiens au sein d'un même projet ne sera comptabilisée qu'une seule fois par les opérateurs dudit projet.
<u>Unité de mesure</u>	Entreprises (micro-entreprises, petites et moyennes entreprises).
<u>Collecte de données</u>	Rapport d'activités des projets.
<u>Preuves</u>	Listing d'entreprises classées par catégorie (micro-entreprises, petites et moyennes entreprises). Cet inventaire précisera, pour chacune d'entre-elles, la nature du soutien ainsi que les numéros d'identification unique (SIRET, Banque Carrefour). Au niveau de l'objectif spécifique, le Programme veillera à ce qu'une entreprise ne soit comptabilisée qu'une seule fois même si elle reçoit un soutien de plusieurs projets.
<u>Moment de collecte</u>	Tout au long de la mise en œuvre des projets. La comptabilisation intervient au moment où le soutien non-financier est terminé.
<u>Valeur cible du programme</u>	900




<u>Remarque</u>	Classification des entreprises :
	<p>3. Micro-entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none">- ≤ 10 employés + chiffres d'affaires annuel ≤ 2 millions EUR <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none">- bilan ≤ 2 millions EUR. <p>4. Petite-entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none">- de 10 à 49 employés + chiffre d'affaires annuel compris entre 2 et 10 millions EUR <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none">- bilan compris entre 2 et 10 millions EUR. <p>5. Moyenne entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none">- de 50 à 249 employés + chiffre d'affaires annuel compris entre 10 et 43 millions EUR <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none">- bilan compris entre 10 et 43 millions EUR. <p> Si les 2 critères d'une catégorie sont rencontrés (nombre d'employés, chiffre d'affaires annuels et valeur du bilan) alors l'entreprise doit être comptabilisée dans la catégorie supérieure.</p>



<u>Titre indicateur</u>	Entreprises bénéficiant de subventions
<u>Type d'indicateur</u>	Réalisation
<u>N° de l'indicateur</u>	RCO 02
<u>Etendue</u>	L'indicateur compte le nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien sous la forme d'une aide financière directe non remboursable . Une entreprise bénéficiant de plusieurs subventions au sein d'un même projet ne sera comptabilisée qu'une seule fois par les opérateurs dudit projet.
<u>Unité de mesure</u>	Entreprises (micro-entreprises, petites et moyennes entreprises).
<u>Collecte de données</u>	Rapport d'activités des projets.
<u>Preuves</u>	Listing d'entreprises classées par catégorie (micro-entreprises, petites et moyennes entreprises). Cet inventaire précisera, pour chacune d'entre-elles, le montant de la subvention ainsi que le numéro d'identification unique (SIRET, Banque Carrefour). Au niveau de l'objectif spécifique, le Programme veillera à ce qu'une entreprise ne soit comptabilisée qu'une seule fois même si elle reçoit une subvention de plusieurs projets.
<u>Moment de collecte</u>	Tout au long de la vie des projets. La comptabilisation intervient au moment où l'entreprise a effectivement réalisé l'action faisant l'objet de la subvention.
<u>Valeur cible du programme</u>	80
<u>Remarque</u>	Classification des entreprises : 6. Micro-entreprise : - ≤ 10 employés + chiffres d'affaires annuel ≤ 2 millions EUR ou - bilan ≤ 2 millions EUR. 7. Petite-entreprise : - de 10 à 49 employés + chiffre d'affaires annuel compris entre 2 et 10 millions EUR ou - bilan compris entre 2 et 10 millions EUR. 8. Moyenne entreprise : - de 50 à 249 employés + chiffre d'affaires annuel compris entre 10 et 43 millions EUR ou - bilan compris entre 10 et 43 millions EUR.




	 <p>Si les 2 critères d'une catégorie sont rencontrés (nombre d'employés, chiffre d'affaires annuels et valeur du bilan) alors l'entreprise doit être comptabilisée dans la catégorie supérieure.</p>
--	---



<u>Titre indicateur</u>	Entreprises bénéficiant d'un soutien
<u>Type d'indicateur</u>	Réalisation
<u>N° de l'indicateur</u>	RCO 01
<u>Etendue</u>	<p>L'indicateur compte le nombre d'entreprises recevant un soutien de n'importe quel type de la part du FEDER (que le soutien soit une aide d'Etat ou non). L'indicateur considère toutes les formes de soutiens, financiers et non financiers, accordé aux entreprises avec l'aide du FEDER.</p> <p>L'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'un certain degré d'autonomie dans la prise de décision, notamment pour l'allocation de ses ressources présentes. Une entreprise exerce une ou plusieurs activités dans un ou plusieurs lieux. Une entreprise peut être une seule unité légale. Pour les fins de cet indicateur, les entreprises sont des organisations à but lucratif qui produisent des biens et des services pour satisfaire les besoins d'un marché. Ceci exclut donc les entreprises du secteur de l'économie sociale et solidaire.</p>
<u>Unité de mesure</u>	Entreprises (micro-entreprises, petites et moyennes entreprises).
<u>Collecte de données</u>	Rapports d'activités des projets. Cet indicateur constitue une simple consolidation des indicateurs RCO 02 « Entreprises bénéficiant de subventions » et RCO 04 « Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier ».
<u>Preuves</u>	Les preuves produites pour les indicateurs RCO 02 et RCO 04 sont suffisantes et aucun élément supplémentaire ne devra être fourni. Au niveau de l'objectif spécifique, le Programme veillera à ce qu'une entreprise ne soit comptabilisée qu'une seule fois même si elle reçoit différentes formes de soutien dans le cadre de plusieurs projets.
<u>Moment de collecte</u>	Tout au long de la mise en œuvre des projets et conformément aux informations sollicitées pour les indicateurs RCO 02 et RCO 04.
<u>Valeur cible du programme</u>	980



<u>Remarque</u>	Classification des entreprises :
	<p>9. Micro-entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none">- ≤ 10 employés + chiffres d'affaires annuel ≤ 2 millions EUR <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none">- bilan ≤ 2 millions EUR. <p>10. Petite-entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none">- de 10 à 49 employés + chiffre d'affaires annuel compris entre 2 et 10 millions EUR <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none">- bilan compris entre 2 et 10 millions EUR. <p>11. Moyenne entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none">- de 50 à 249 employés + chiffre d'affaires annuel compris entre 10 et 43 millions EUR <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none">- bilan compris entre 10 et 43 millions EUR. <p> Si les 2 critères d'une catégorie sont rencontrés (nombre d'employés, chiffre d'affaires annuels et valeur du bilan) alors l'entreprise doit être comptabilisée dans la catégorie supérieure.</p>



<u>Titre indicateur</u>	Participations à des actions de formation communes
<u>Type d'indicateur</u>	Réalisation
<u>N° de l'indicateur</u>	RCO 85
<u>Etendue</u>	L'indicateur dénombre les participations à des programmes conjoints de formation organisés par des projets soutenus. Les participations correspondent au nombre de participants ayant commencé la formation. Un programme de formation conjoint, c'est-à-dire organisé en transfrontalier, implique l'acquisition de savoir sur un certain sujet et la formation de participants sur plusieurs sessions. Un événement/réunion/session interne unique où l'information est disséminée à une audience ne doit pas être considéré comme un programme de formation et ne doit donc pas être comptabilisé sous cet indicateur.
<u>Unité de mesure</u>	Participants
<u>Collecte de données</u>	Rapports d'activités des projets.
<u>Preuves</u>	Liste d'émargements.
<u>Moment de collecte</u>	Tout au long de la mise en œuvre des projets et dès le démarrage des programmes de formation.
<u>Valeur cible du programme</u>	700



INDICATEURS ET RÉALISATIONS PROJET

Le troisième volet de la logique d'intervention du programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen consiste à lier les indicateurs de réalisation du programme sélectionnés à des indicateurs projets ou à des réalisations du projet.

Il convient donc que les opérateurs définissent des indicateurs projet dont les intitulés établissent un lien clair avec au moins un des indicateurs de réalisation du programme. Il est possible qu'une somme d'indicateurs projet contribue à un seul indicateur de réalisation du programme.

Il s'agit là d'une démarche permettant aux opérateurs d'établir des objectifs chiffrés liés à leurs actions afin d'atteindre les valeurs cibles fixées par le programme.

Pour chacun des indicateurs définis, les éléments à prendre en compte sont les suivants :

<u>Indicateur projet</u>	
<u>Type d'indicateur</u>	Réalisation Projet
<u>Etendue</u>	Définir ici le champ couvert par l'indicateur
<u>Unité de mesure</u>	
<u>Collecte de données</u>	Définir la manière dont les données seront collectées
<u>Preuves</u>	Lister les éléments probants qui permettront de justifier la valeur de l'indicateur
<u>Moment de collecte</u>	Préciser le moment où l'indicateur sera collecté

